



Assemblée générale

Distr. générale
14 août 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 53 de l'ordre du jour provisoire*

Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport fournit un aperçu général des décisions et des résultats concernant les questions de fond mentionnées dans la résolution 62/198 de l'Assemblée générale et les regroupe en fonction des cinq rubriques suivantes :

- a) Meilleure compréhension des incidences d'une urbanisation rapide;
- b) Mise en œuvre du plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013, y compris son cadre normatif et opérationnel renforcé concernant les activités au niveau des pays et l'excellence en matière de gestion;
- c) Consolidation du rôle de catalyseur d'ONU-Habitat ainsi que de sa fonction de préparation des investissements;
- d) Renforcement du rôle et de la contribution des autorités locales en vue de l'atteinte des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement;
- e) Contribution à l'amélioration de l'efficacité des mesures de secours, de redressement et de reconstruction faisant suite à une catastrophe ou une crise;
- f) Questions financières et budgétaires;
- g) Recommandations.

* A/63/150 et Corr.1.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Meilleure compréhension des incidences d'une urbanisation rapide	3
A. La crise du carburant et de l'énergie	3
B. Augmentation des inégalités urbaines	4
C. Les villes et les changements climatiques	4
III. Mise en œuvre du plan stratégique et institutionnel à moyen terme	6
A. Politiques et stratégies	6
B. Cadre normatif et opérationnel renforcé	7
C. Excellence dans la gestion	7
D. Enseignements tirés de l'expérience	8
IV. Renforcement du rôle d'ONU-Habitat en matière de facilitation et de préinvestissement	8
A. Collaboration avec les institutions financières internationales et régionales	9
B. Collaboration avec le secteur privé	11
C. Renforcement des entreprises de distribution de l'eau	11
D. Mobilisation des capitaux intérieurs grâce à un mécanisme de financement novateur	11
E. Opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables	12
F. Partenariat entre le secteur public et le secteur privé pour le financement de logements sociaux	12
V. Renforcement du rôle des autorités locales et de leur contribution à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international	14
A. Directives de décentralisation	14
B. Directives sur l'accès aux services essentiels	15
C. Mise en place d'outils de gestion financière : l'exemple de la région nord-ouest de la Somalie	16
D. Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en matière de santé	16
E. Formation, mise en valeur des ressources humaines et acquisition de connaissances	17
VI. Contribution à l'amélioration de l'efficacité des secours, du relèvement et de la reconstruction à la suite d'une catastrophe ou d'une crise	19
VII. Questions financières et budgétaires	21
VIII. Conclusions et recommandations	23

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 24 de la résolution 62/198 de l'Assemblée générale, intitulée « Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ».

II. Meilleure compréhension des incidences d'une urbanisation rapide

2. L'intérêt présenté par le double objectif du Programme pour l'Habitat, « un logement pour tous » et « le développement durable des établissements humains dans un monde en voie d'urbanisation », a augmenté durant l'année 2008. L'importance croissante des liens entre le développement durable et les établissements humains a été mise en relief par l'augmentation rapide des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, la prise de conscience plus aiguë des conséquences des changements climatiques, la crise financière entraînée par l'écroulement du marché des crédits hypothécaires à risque, ainsi que les tremblements de terre, typhons et inondations catastrophiques qui ont frappé un certain nombre de pays.

A. La crise du carburant et de l'énergie

3. L'urbanisation rapide est une des causes de l'augmentation des prix des denrées alimentaires et du carburant qui a marqué l'année 2008. Les incidences conjointes de cette urbanisation et de la mondialisation modifient de façon irréversible les modes de production et de consommation, notamment en ce qui concerne l'utilisation des terres, de l'eau et de l'énergie, facteurs également nécessaires pour la production et le transport des denrées alimentaires.

4. C'est ce qui se passe en particulier dans le cas de la mauvaise planification de la croissance urbaine qui caractérise très souvent les procédures d'urbanisation dans le monde entier. Dans les pays développés, ceux qui ont une économie en transition et dans certaines parties de l'Amérique latine, l'urbanisation ne représente plus un exode des populations rurales vers les zones urbaines, mais plutôt, dans de nombreux cas, un étalement des villes, qui se traduit par une concurrence avec l'agriculture pour l'utilisation des terres et de l'eau et multiplie également les besoins de transport de passagers et de marchandises, ce qui nécessite une forte consommation d'énergie.

5. Dans la plupart des autres régions en développement, qui représentent plus de 80 % de l'ensemble de la croissance urbaine, l'urbanisation se traduit à la fois par un étalement des villes et la prolifération des quartiers de taudis, ce qui, dans les deux cas, donne lieu à un empiètement sur les terres agricoles, les forêts et les bassins hydrographiques.

6. Les habitants pauvres des zones urbaines, soit environ 1,2 milliard de personnes logées dans des conditions insalubres, sont parmi les principales victimes de l'augmentation actuelle des prix des denrées alimentaires et de l'énergie. Des mesures doivent être prises immédiatement et à court terme pour leur assurer un

accès suffisant à l'alimentation. Des méthodologies de ciblage efficaces, élaborées et contrôlées par les populations concernées, doivent être mises au point dans le cadre de bonnes stratégies de gouvernance urbaine. Toute stratégie visant à réduire à long terme les pressions subies par les prix alimentaires devra également inclure des stratégies plus efficaces de promotion d'une urbanisation durable.

B. Augmentation des inégalités urbaines

7. Les pressions inflationnistes dues à l'augmentation du coût des combustibles et des denrées alimentaires ont suscité agitation sociale et protestations politiques dans toutes les régions. Ces derniers mois, des grandes villes et des pays ont été touchés par des émeutes alimentaires et des hausses de prix sur les combustibles dans le monde entier.

8. Des études réalisées par ONU-Habitat en 2007-2008 ont révélé que, dans le monde entier, les niveaux d'inégalité augmentaient déjà dans les villes avant la récente crise des carburants et des aliments. Dans les villes des économies à forte croissance de l'Asie de l'Est, les inégalités de revenus sont en augmentation constante depuis la fin des années 80 et il en va de même dans des pays à faible revenu comme le Népal et le Bangladesh. Au niveau régional, c'est en Afrique subsaharienne et en Amérique latine que les niveaux d'inégalité sont les plus élevés en ce qui concerne le revenu et la consommation. Ces inégalités se manifestent le plus crûment dans les villes où les pauvres doivent utiliser leurs ressources monétaires pour avoir accès aux biens et services de base comme l'alimentation et l'eau.

9. L'alimentation a toujours représenté une partie importante des dépenses des ménages à faible revenu. Dans les zones urbaines, l'insécurité alimentaire et l'inflation vont sans aucun doute s'aggraver dans le proche avenir, les habitants pauvres des zones urbaines étant confrontés à la perspective de devoir utiliser une part démesurée de leur revenu disponible pour l'alimentation et le transport, ce qui leur laisse peu d'argent à consacrer à d'autres besoins comme l'éducation, la santé et le loyer.

10. Une inflation prolongée et le maintien du prix des combustibles et des aliments à un niveau élevé forceront davantage d'habitants des régions urbaines à sombrer dans l'engrenage de la pauvreté, ce qui ralentira globalement la croissance économique. Pour éviter les troubles sociaux, de nombreux gouvernements augmenteront les dépenses publiques consacrées à la sécurité alimentaire aux dépens des autres services sociaux. Cela donnera naissance à un cercle vicieux de sous-investissements dans l'infrastructure et les services comme la santé ou l'éducation et, par voie de conséquence, aggravera encore la pauvreté et l'inégalité, si bien qu'il sera encore plus difficile d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

C. Les villes et les changements climatiques

11. Alors que seulement la moitié de la population mondiale vit dans les zones urbaines, les villes consomment déjà 75 % de l'énergie mondiale et produisent une proportion identique de l'ensemble des déchets, y compris les émissions de gaz à effet de serre. Si l'urbanisation et la mondialisation continuent au même rythme, les

villes occuperont le devant de la scène pour ce qui est des émissions de carbone et des changements climatiques. D'après une analyse réalisée par ONU-Habitat, les niveaux d'urbanisation et la taille des villes ne sont pas les principaux facteurs déterminant la quantité des émissions de gaz à effet de serre, qui dépend beaucoup plus des habitudes de consommation et des répercussions du mode de vie sur l'utilisation des sols et l'étalement des villes.

12. Jusqu'à présent, les mesures qui se sont avérées les plus efficaces pour ce qui est de réduire la consommation d'énergie et la production d'émissions sont en particulier la planification rationnelle de l'utilisation des sols, les codes du bâtiment écologiques ainsi que les modes de transport peu gourmands en énergie et, en même temps que le recyclage des déchets, elles sont parmi les plus prometteuses quant à la possibilité de réduire l'empreinte écologique des villes et des régions urbaines.

13. Les mesures d'atténuation envisagées aux niveaux mondial et national doivent encore être complétées par des mesures concertées aux niveaux municipal et local. Il faut agir immédiatement pour rendre les villes plus viables en repensant les plans d'utilisation des sols, les modalités de transport et la conception des bâtiments. Une occasion unique s'offre de concilier les efforts entrepris au niveau mondial pour réduire les émissions avec ceux qui le sont au niveau local pour améliorer la qualité de vie et la productivité des villes. Celles-ci sont, après tout, le moteur de l'économie et pourraient-elles prendre des mesures plus appropriées que de réduire les embouteillages, d'améliorer la qualité de l'air et de l'eau, et plus généralement, de réduire l'empreinte écologique?

14. Les ajustements requis pour réduire la vulnérabilité ne tiennent pas encore suffisamment compte de la nécessité de planifier les villes et les établissements humains de façon à prévenir les pertes de vie ou les destructions de biens. Les villes doivent prendre des mesures préventives et planifier leur développement pour éviter les pires situations. La planification urbaine doit tenir compte des questions concernant les changements climatiques et il faut renforcer les capacités en la matière.

15. C'est sans aucun doute aux autorités compétentes qu'il incombera de trouver des réponses locales à ces problèmes mondiaux. Il n'y a pas de panacée et chaque autorité locale devra identifier les risques et déterminer son degré de vulnérabilité pour planifier en conséquence, que ce soit pour faire face à l'élévation du niveau de la mer, aux cyclones, aux inondations, aux sécheresses, aux réfugiés environnementaux, sans parler des problèmes qui se posent déjà actuellement.

16. Les questions concernant l'urbanisation durable ont été discutées et mises en relief au niveau régional lors d'une série de réunions ministérielles de haut niveau consacrées au logement et au développement urbain qui ont eu lieu en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes. Une réunion spéciale à l'intention des pays de l'Asie de l'Ouest a aussi été organisée à Bahreïn en 2008 pour préparer le segment de haut niveau de l'ECOSOC consacré à l'urbanisation durable.

17. Une des principales décisions prises lors de ces réunions régionales a été de lancer un appel au Conseil économique et social pour que celui-ci inclue un pilier urbain comme question transversale permettant d'aborder les aspects spatiaux et physiques du développement durable.

III. Mise en œuvre du plan stratégique et institutionnel à moyen terme

18. La mise en route du plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013, approuvé par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat durant sa vingt et unième session en 2007, a démarré en 2008. Un plan d'action pour sa mise en œuvre a ensuite été entériné par l'organe subsidiaire compétent du Conseil d'administration, le Comité des représentants permanents, en décembre 2008.

19. Sous-tendu par l'ambition de réaliser à long terme une urbanisation durable, le plan a pour objectif à moyen terme d'aider les États membres à mettre en place d'ici à 2013 les politiques, stratégies et conditions nécessaires pour stabiliser la croissance des quartiers de taudis et réduire ensuite le nombre de leurs occupants. Cet objectif ambitieux, un des éléments essentiels des objectifs du Millénaire pour le développement concernant les établissements humains, s'appuie sur un renforcement des orientations thématiques et sur une stratégie de partenariats conçue pour permettre à ONU-Habitat de jouer énergiquement son rôle de catalyseur et de facilitateur des investissements.

20. La phase de démarrage devrait permettre d'atteindre les résultats suivants en 2008 :

a) La révision et la mise à jour de stratégies et politiques de fond, sous l'impulsion d'une campagne mondiale pour un développement durable, conçues pour renforcer les objectifs et l'alignement du programme ainsi que l'axer davantage sur sa clientèle;

b) Un cadre normatif et opérationnel renforcé pour améliorer les capacités des États Membres en matière d'élaboration de politiques et leur fournir un appui opérationnel leur permettant d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement concernant les établissements humains;

c) Une série de réformes institutionnelles destinées à ouvrir la voie à la mise en place progressive d'une excellence en matière de gestion.

A. Politiques et stratégies

21. Les nouveaux documents de politique et de stratégie sont élaborés sous l'impulsion de la campagne mondiale pour une urbanisation durable. Celle-ci, qui regroupe deux campagnes antérieures portant respectivement sur la sécurité d'occupation et la gouvernance urbaine, examine les problèmes posés par l'ajustement aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets.

22. Cette campagne a pour objectif de servir à aider ONU-Habitat à atteindre les objectifs suivants :

a) Faire mieux comprendre la nécessité d'inclure les objectifs concernant l'urbanisation et la lutte contre la pauvreté urbaine dans les plans et priorités en matière de développement national;

b) Diffuser auprès des États Membres un ensemble cohérent de recommandations politiques se renforçant mutuellement afin de favoriser un

développement des établissements humains respectueux de l'environnement et incluant tous les groupes sociaux.

B. Cadre normatif et opérationnel renforcé

23. La campagne mondiale pour une urbanisation durable est accompagnée d'un cadre normatif et opérationnel renforcé qui combine des recommandations en matière de politique et des outils issus de cette campagne avec des services complémentaires visant à appuyer les efforts entrepris par les États Membres, les équipes de pays des Nations Unies et le PNUAD afin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement concernant les établissements humains. Ce cadre renforcé regroupe les expériences et connaissances acquises par ONU-Habitat et ses partenaires en matière de réforme politique et institutionnelle, renforcement des capacités, mobilisation des ressources et gestion des projets dans les domaines clefs que sont le logement, l'utilisation des sols, l'infrastructure et les services, la planification urbaine, la gestion et la gouvernance ainsi que le financement des établissements humains.

24. Un instrument essentiel pour l'application du cadre renforcé au niveau des pays est le descriptif de programme de pays d'Habitat. Jusqu'à présent, de tels documents ont été élaborés en 2008 dans 30 pays en consultation avec les gouvernements nationaux et les équipes de pays des Nations Unies.

25. Une attention spéciale a été accordée à la préparation des descriptifs de programmes de pays dans les pays pilotes du programme « Unis dans l'action ». Ces documents ont permis aux gouvernements concernés de collaborer avec les équipes de pays des Nations Unies pour intégrer les questions touchant les établissements humains et la pauvreté urbaine dans le processus du PNUAD et dans les plans nationaux de développement.

C. Excellence dans la gestion

26. La mise en œuvre du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme en tant qu'instrument efficace permettant d'appuyer les actions que mènent les États Membres en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux établissements humains passe également par la recherche de l'excellence dans le domaine de la gestion. Cette mise en œuvre est échelonnée en plusieurs phases : une phase de démarrage d'un an (2008), une phase de mise en application de deux ans (2009-2010) et une phase d'application intégrale de trois ans (2011-2013). L'année 2008 a été consacrée à la mise en place des politiques, stratégies et instruments internes qui sous-tendent la réalisation de l'objectif d'excellence dans le domaine de la gestion.

27. Les principaux éléments de la phase de démarrage sont les suivants :

- a) Examen des pratiques de fonctionnement en vue d'améliorer l'efficacité;
- b) Alignement du recrutement sur les domaines prioritaires du Plan;
- c) Délégations de pouvoirs et de responsabilités en vue d'améliorer l'efficacité et la transparence;
- d) Gestion axée sur les résultats et gestion des connaissances;

e) Mobilisation de ressources en vue d'élargir la base des donateurs.

28. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action font l'objet de comptes rendus périodiques au Comité des représentants permanents, l'organe subsidiaire du Conseil d'administration. Le plan d'action prévoit un processus d'examen collégial et une évaluation indépendante au début de 2009.

D. Enseignements tirés de l'expérience

29. La mise en œuvre du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme coïncide avec l'émergence de nouveaux défis à relever dans les domaines du développement social et économique et du développement durable. Elle tient compte de la conjoncture et des enjeux mondiaux, mais reste fermement ancrée dans l'expérience et le savoir-faire spécifiques qu'ONU-Habitat a acquis dans le cadre de la collaboration avec les secteurs public et privé et la société civile au niveau des villes et des communautés. Le plan est guidé par la réforme en cours du système des Nations Unies et contribue à l'orienter, mais il dépasse les limites strictes de la gestion axée sur les résultats. Il cherche à établir une corrélation entre les travaux de l'organisation et les problématiques et les réalisations très générales qui ont trait à la promotion de l'égalité et de la justice sociale. Dans ces conditions, le respect des normes et des exigences à court terme fixées pour les résultats obtenus à l'échelle du système constitue un défi permanent. Il faut en tenir compte en autorisant une plus grande marge de souplesse et d'incertitude pour qu'une organisation déterminée puisse concourir à la réalisation des objectifs de développement à long terme.

IV. Renforcement du rôle du Programme des Nations Unies pour les établissements humains en matière de facilitation et de préinvestissement

30. L'un des principaux objectifs du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme est de renforcer le rôle d'ONU-Habitat en matière de facilitation et de préinvestissement. Les analyses d'ONU-Habitat montrent que les petites agglomérations et les villes secondaires se développent à un rythme accéléré dans les pays qui s'urbanisent rapidement et que ces établissements sont parmi les moins bien équipés du point de vue des capacités institutionnelles pour faire face aux exigences d'une croissance rapide, notamment dans les domaines de l'eau et de l'assainissement et s'agissant de la réfection des quartiers insalubres et de la lutte contre l'apparition de nouveaux bidonvilles.

31. Cette conjoncture a amené ONU-Habitat à mettre au point une méthode et à proposer des approches intégrées pour la réfection des taudis et la construction d'équipements d'adduction d'eau et d'assainissement dans les quartiers pauvres. Ces approches combinent des activités normatives et opérationnelles qui sont conçues et présentées comme des initiatives de préinvestissement devant permettre de recenser et de planifier des projets susceptibles d'être financés. La méthode consiste à appliquer les enseignements tirés des bonnes pratiques utilisées dans le contexte des réformes structurelles, de la planification participative et de la mobilisation des ressources, qui indiquent concrètement comment on peut procéder

pour assurer la réfection des quartiers insalubres et la fourniture des services de base de manière économiquement viable.

32. On distingue trois types d'approches :

- a) La collaboration avec les institutions financières internationales et régionales;
- b) La collaboration avec le secteur privé;
- c) La collaboration avec les institutions financières nationales.

A. Collaboration avec les institutions financières internationales et régionales

33. En Afrique, la collaboration avec la Banque africaine de développement (BAfD) a contribué à faciliter les flux d'investissement en direction des villes africaines pour les infrastructures et les services de base. À ce jour, les activités et initiatives conjointes ont permis de réunir plus de 250 millions de dollars d'investissements pour les canalisations. Durant la période 2007-2008, la collaboration avec la Banque a été encore renforcée avec des initiatives conjointes dans un certain nombre de pays, dont le Kenya et le Mali. On s'est également entendu pour privilégier d'autres pays dans le portefeuille de prêts de la Banque pour 2008, à savoir le Mozambique, l'Ouganda, le Rwanda, la Tanzanie et la Zambie. Le programme est désormais opérationnel dans 18 villes de 15 pays. ONU-Habitat collabore également avec la BAfD dans le cadre de programmes d'octroi accéléré de prêts à Zanzibar (République-Unie de Tanzanie).

34. En Éthiopie, le partenariat conclu avec la Banque mondiale prévoit la transposition à plus grande échelle de projets de démonstration exécutés par ONU-Habitat à Addis-Abeba, dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Les investissements induits axés spécifiquement sur les pauvres des zones urbaines devraient atteindre 60 millions de dollars.

35. Un partenariat récemment conclu avec la Communauté d'Afrique de l'Est a fourni un cadre de coopération pour élargir le champ d'application du Projet de gestion des ressources en eau du lac Victoria à 15 villes supplémentaires de cinq pays, en association avec la BAfD. Un projet d'investissement a été présenté à la Banque en vue d'assurer l'accès de quelque 133 000 personnes à l'eau potable et d'améliorer les infrastructures d'assainissement pour 15 000 personnes environ. Les interventions sont plus ou moins avancées dans leur mise en œuvre et leur impact doit faire l'objet d'une évaluation approfondie à la fin de 2008.

36. En Inde, quatre villes du Madhya Pradesh ont bénéficié d'un prêt de la Banque asiatique de développement (BAsD) d'un montant de 181 millions de dollars, grâce au rôle de catalyseur joué par ONU-Habitat pour encourager les réformes dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, y compris la publication par le Gouvernement du Madhya Pradesh de directives et d'orientations générales relatives à la mise en place de mécanismes de financement équitables pour les deux sexes et axés sur la collectivité.

37. En Chine, ONU-Habitat a établi un partenariat avec la ville de Nanjing pour la réalisation d'une étude analytique qui a été à l'origine d'un investissement ultérieur

de la BAsD visant à améliorer les infrastructures d'adduction d'eau et d'assainissement de la ville.

38. Dans le bassin du Mékong, les mesures accélérées prises dans le cadre de l'Initiative de distribution d'eau et d'assainissement dans la région du Mékong ont induit des investissements financés par la BAsD. Les évaluations sectorielles et une analyse rapide de la situation effectuées par ONU-Habitat ont permis aux gouvernements des pays de la région de désigner d'un commun accord des établissements prioritaires qui bénéficieront d'une aide extérieure au développement et se verra simultanément attribuer des crédits budgétaires nationaux pour la construction d'équipements d'adduction d'eau et d'assainissement dans les quartiers pauvres.

39. En Asie, ONU-Habitat est présent dans 47 villes et métropoles de cinq pays à l'heure actuelle et il élargit ses activités à l'Indonésie et au Cambodge. Il a fourni un cadre pour une concertation sur les politiques à mener et une planification participative portant sur tous les secteurs de l'administration publique et de la société civile. Ainsi, au Népal, il a pu aider la société civile et les pouvoirs publics à engager un dialogue qui les a conduits à prendre des mesures absolument indispensables dans le cadre de réformes structurelles et institutionnelles. Il en résulte que quelque 440 000 personnes ont bénéficié directement des interventions du Programme en ce qui concerne l'accès à l'eau potable et l'amélioration des infrastructures d'assainissement.

40. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, ONU-Habitat forge un partenariat stratégique avec la Banque interaméricaine de développement (BID) en vue d'appuyer le programme relatif à la gestion de l'eau pour les villes de la région. Les opérations ont démarré au Mexique et on a reçu un soutien politique et des contributions financières du Gouvernement central pour le premier projet pilote mis en œuvre dans ce pays. Agissant de concert avec d'autres organismes des Nations Unies, ONU-Habitat a également présenté une offre qui a été retenue pour le Fonds Nations Unies-Espagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Cette initiative devrait permettre de réunir 6,2 millions de dollars pour des projets relatifs à la gestion des ressources en eau dans le pays.

41. En Iraq, ONU-Habitat s'est associé avec la Société financière internationale pour étudier les contraintes locales qui pèsent sur l'offre immobilière en Iraq et les éliminer. Ce partenariat stratégique prévoit des interventions dans un certain nombre de secteurs connexes, tels que le secteur du bâtiment et des matériaux de construction et le marché immobilier du secteur privé, pour stimuler l'offre de logements et prévenir l'apparition de nouveaux bidonvilles.

42. En Albanie, ONU-Habitat exécute un programme en collaboration avec la Banque de développement du Conseil de l'Europe en vue de renforcer les capacités municipales pour l'élaboration et la gestion du premier programme de construction de logements sociaux mis en place depuis plusieurs décennies. Environ 1 100 logements sociaux seront financés dans le cadre du nouveau dispositif national décentralisé.

B. Collaboration avec le secteur privé

43. Un accord de partenariat entre ONU-Habitat et Google.org a été conclu en 2008. L'objet de ce partenariat, qui est mis à l'essai à Zanzibar, est d'élaborer des instruments de surveillance pour les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et les autres services de distribution qui doivent être solidement assurés par l'État. Ce partenariat permettra aux autorités locales, aux entreprises de distribution de l'eau et aux autres prestataires de services et parties prenantes d'avoir accès aux données géospatiales sur la couverture et la prestation des services grâce aux innovations technologiques de Google, telles que Google Earth. Ces innovations et les autres progrès de la technologie dans le domaine considéré devraient entraîner d'importantes économies de temps et d'argent dans les tâches relatives à la définition et à la planification des projets pour la fourniture des infrastructures et des services de base.

C. Renforcement des entreprises de distribution de l'eau

44. Les réformes en cours dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, en particulier dans les pays en développement, ont fourni des occasions de créer des services plus efficaces, mieux axés sur les usagers et davantage autonomes pour les infrastructures correspondantes. Cependant, les services de distribution d'eau et d'assainissement continuent de se heurter à des difficultés énormes pour répondre aux besoins toujours croissants de populations de plus en plus nombreuses. Il est primordial d'encourager la collaboration entre les services de distribution d'eau et d'assainissement pour assurer l'échange de données d'expérience entre les entreprises performantes et celles qui ne le sont pas. La nécessité de créer un mécanisme pour la coopération entre les opérateurs de services des eaux est soulignée dans le « Plan d'action de Hashimoto » qui a été présenté par le Comité consultatif sur l'eau et l'assainissement auprès du Secrétaire général lors de la quatrième session du Forum mondial de l'eau, tenu au Mexique.

45. Une des recommandations du Plan d'action a trait à la mise en place d'un mécanisme de promotion des partenariats entre les opérateurs de service des eaux. Au cours de l'année considérée, un important travail de préparation a été réalisé pour la mise en place et la concrétisation de l'Alliance mondiale des partenariats entre les entreprises de distribution de l'eau qui a été lancée officiellement lors de la Semaine mondiale de l'eau, à Stockholm en 2007, et un cadre a été établi pour sa gouvernance et son financement. Un directeur de programme a déjà été nommé pour l'Alliance et le recrutement des principaux membres du personnel de son secrétariat, qui est hébergé par ONU-Habitat, est en cours.

D. Mobilisation des capitaux intérieurs grâce à un mécanisme de financement novateur

46. La Facilité pour la réfection des taudis d'ONU-Habitat a continué de soumettre des mécanismes de financement novateurs à des essais sur le terrain dans les quatre pays pilotes désignés (Ghana, Indonésie, République-Unie de Tanzanie et Sri Lanka). Le secteur privé – en particulier les banques commerciales locales – complète les mesures prises par les gouvernements et les collectivités urbaines

pauvres des quatre pays pour élaborer et exécuter des projets de réfection des taudis qui soient « susceptibles d'être financés ». Dans ce contexte, la Facilité a appuyé la mise en place de mécanismes de financement multipartites dans trois des quatre pays pilotes considérés : à Sri Lanka, en Indonésie et au Ghana.

47. Les accords conclus entre ONU-Habitat et les mécanismes de financement locaux ont été définitivement mis au point et la facilitation de l'accès au crédit pour les projets pilotes sera activée à la fin de 2008 dans les trois pays. Les projets « susceptibles d'être financés » dans chacun de ces pays ont été recensés et un important travail de renforcement des capacités a été réalisé auprès des collectivités locales afin de les rendre progressivement aptes à satisfaire aux conditions exigées pour bénéficier de l'accès élargi au crédit par l'intermédiaire des mécanismes de financement locaux. Ces mécanismes pourront ainsi utiliser les fonds de facilitation pour mobiliser des capitaux internes privés et d'autres concours financiers en faveur des projets de réfection des taudis.

E. Opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables

48. Les initiatives susmentionnées impliquent des arrangements financiers et des partenariats novateurs pour compléter les ressources des collectivités urbaines pauvres par des capitaux étrangers et intérieurs, mais elles continuent de reposer sur des dons et d'être subordonnées, dans une large mesure, à des cycles de projets au lieu d'être intégrées dans des programmes d'investissement.

49. En approuvant les opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables, le Conseil d'administration d'ONU-Habitat ouvre de nouveaux horizons pour l'utilisation d'instruments novateurs qui permettront d'assurer le financement de logements destinés aux groupes à faible revenu sur une base plus durable.

50. Conformément aux décisions prises à l'issue d'une réunion d'un groupe d'experts internationaux spécialisés dans le financement du logement tenue en avril 2008, ONU-Habitat et le Conseil des représentants permanents ont approuvé une série de procédures opérationnelles pour les activités expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables. Ces procédures seront désormais appliquées par un Comité de direction et de surveillance pour faire des choix parmi un éventail de projets pilotes en vue de conjuguer des capitaux de départ et des capitaux intérieurs pour le financement de logements pour les pauvres et du développement des villes. La première réunion du Comité aura lieu en septembre 2008.

F. Partenariat entre le secteur public et le secteur privé pour le financement de logements sociaux

51. Parallèlement, un projet de microcrédit hypothécaire pour le financement de logements sociaux dans les pays en développement, qui intéresse en premier lieu des villes d'Amérique latine, a été lancé dans le cadre d'un partenariat entre ONU-Habitat, la Global Housing Foundation (Fondation mondiale pour le logement) et Merrill Lynch. Le but de ce partenariat est d'offrir aux pauvres qui, tout en ayant un emploi, font actuellement partie du milliard d'habitants de la planète qui vivent dans

des taudis, d'accéder à la propriété d'un logement, grâce à des prêts à long terme proposés dans le cadre d'un dispositif de microcrédit hypothécaire, et de contribuer par là au développement ou à la relance de l'économie locale.

52. En collaboration avec ONU-Habitat, les collectivités territoriales et d'autres partenaires, la Fondation recherchera des sites appropriés dans chacune des localités intéressées par le projet. Elle procédera ensuite à la présélection de promoteurs et d'établissements de crédit locaux qualifiés. Les banques et autres établissements de crédit sélectionnés consentiront des prêts pour le financement de logements sociaux, d'un montant pouvant aller de 5 000 à 18 000 dollars. Après une période de décantation, et en respectant le principe de précaution, Merrill Lynch se portera acquéreur d'une part majoritaire de ces prêts productifs, à leur valeur de marché, et utilisera son réseau mondial de distribution pour créer un dispositif consorciel permettant l'émission d'instruments négociables représentatifs du risque de crédit. ONU-Habitat, dans le cadre de ses opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables et autres mécanismes de financement novateurs, mobilisera des dons pour garantir à hauteur d'un quart le portefeuille de crédit, afin d'amorcer le processus. Une garantie de 50 millions de dollars, sous la forme d'un prêt à la Fondation, devrait permettre à Merrill Lynch de mobiliser des moyens de financement pouvant totaliser 200 millions de dollars.

53. Les logements seront construits par des promoteurs locaux moyennant une marge bénéficiaire convenue, et les banques locales accorderont les prêts. Il appartiendra à ces banques de vérifier la solvabilité des candidats à la propriété, d'accorder les microprêts hypothécaires et de continuer à en assurer le service même après la vente du portefeuille de crédit. La plupart des banques locales qui accorderont les prêts hypothécaires financeront aussi les promoteurs. Une fois que ces banques auront accordé des prêts totalisant au moins 1 million de dollars, elles pourront, à l'expiration d'un délai de décantation suffisant, être admises à participer au programme de financement de Merrill Lynch. Pour les localités concernées, les logements doivent répondre à des normes minima, chacun d'entre eux devant comporter au moins des toilettes, une cuisine et des pièces cloisonnées, et être équipé de l'eau courante, de l'électricité et d'un système d'évacuation des eaux usées vers une fosse septique. La sélection opérée parmi les familles qui vivent actuellement dans des taudis sera fonction de leur capacité de rembourser un microemprunt hypothécaire. Priorité sera donnée aux femmes chef de famille. Devraient figurer parmi les bénéficiaires de prêts hypothécaires des enseignants, infirmières et infirmiers, chauffeurs de taxi, etc. qui, jusqu'à présent, n'avaient pas accès au crédit à long terme qui leur aurait permis d'acheter un logement simple et de quitter leur taudis. Le projet vise ce sous-groupe de la population des taudis, qui vit dans des logements de fortune surpeuplés, sans titre de jouissance, et sans eau potable ni installation d'évacuation des effluents.

54. Le projet devrait stimuler l'activité économique dans les localités concernées, grâce à la création d'emplois dans le secteur du bâtiment, au développement de la production de matériaux de construction et à l'augmentation du volume de liquidités due à l'activité des banques locales. Il faut espérer que ce projet deviendra un projet phare, montrant qu'il est possible de changer la vie des habitants des taudis en en faisant d'heureux propriétaires. Le projet se concrétise déjà au Nicaragua, au Panama et en El Salvador, et l'on compte que d'ici à la fin de l'année, il aura permis de construire un millier de logements.

55. ONU-Habitat et la Fondation exécuteront le projet en étroite collaboration avec les collectivités territoriales, les autorités locales et les ministères compétents, afin d'obtenir des terrains viabilisés à un coût raisonnable. Le projet prévoit des activités de développement communautaires et, à l'intention des familles sélectionnées, une initiation à la gestion des finances d'un ménage. Il sera réalisé dans le respect des droits de propriété et dans le souci de promouvoir les formules de crédit viables et en vue de favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en veillant à ce que les titres de propriété des logements soient établis autant que possible au nom de la femme plutôt que de son conjoint. Les ambitions du projet dépassent la simple prestation de services de crédit, en ce que ses instigateurs (la Fondation et ONU-Habitat) entendant aussi faire en sorte que les ménages bénéficiaires disposent de la capacité et des connaissances voulues pour rester solvables.

V. Renforcement du rôle des autorités locales et de leur contribution à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international

A. Directives de décentralisation

56. Par sa résolution 21/3, le Conseil d'administration a approuvé des directives de décentralisation, en rappelant le rôle capital qui revient aux autorités locales dans la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international en matière d'établissements humains. Le Conseil d'administration a aussi répertorié les mesures que doivent prendre ONU-Habitat, les gouvernements et des partenaires tels que « Cités et collectivités territoriales » unies pour faire en sorte que les directives de décentralisation soient convenablement adaptées et appliquées en vue de renforcer les collectivités territoriales.

57. L'approbation des directives par un organe intergouvernemental est une étape majeure de la concertation sur la décentralisation amorcée voici près de 10 ans. Outre qu'elle est l'aboutissement d'une longue série de consultations complexes menées à l'échelle régionale et mondiale, elle montre qu'il y a désormais consensus sur les priorités de développement déjà adoptées par la majorité des États Membres. Cette décision est venue à point nommé, puisqu'elle a coïncidé avec l'adoption par ONU-Habitat de son Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013, qui souligne notamment que la viabilité de l'urbanisation passe par une forte mobilisation des instances locales et le renforcement de leurs capacités.

58. Depuis l'approbation des directives, ONU-Habitat, en étroite collaboration avec ses partenaires du Programme pour l'habitat, s'est employé à aider les États Membres intéressés à réorienter leur politique et à procéder à une réforme institutionnelle. Le Groupe consultatif d'experts sur la décentralisation a tenu en 2008 deux sessions, l'une en Inde et l'autre en Norvège, pour élaborer le cadre stratégique de l'appui à la mise en œuvre des directives.

59. Le cadre stratégique comprend quatre volets principaux, définis à la lumière de l'expérience acquise grâce aux programmes et activités déjà entrepris :

- a) Promotion de la décentralisation et définition de normes;
- b) Renforcement des capacités et développement institutionnel;
- c) Coopération entre les principales parties prenantes et exploitation de leurs synergies;
- d) Suivi et évaluation.

60. Les activités menées en Iraq par ONU-Habitat, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, pour faire avancer le programme de développement local, qui prévoit l'élaboration de politiques de logement décentralisées pour trois provinces, offrent un exemple de l'application des directives de décentralisation. Ce programme de développement met l'accent sur la définition d'engagements locaux pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Des activités de formation et de renforcement des capacités ont été entreprises pour accroître les moyens que les autorités locales peuvent mettre en œuvre pour participer à l'exécution du programme et à l'application des politiques de logement. Dans le cadre d'un programme analogue, ONU-Habitat, en collaboration avec l'UNICEF, a procédé à une étude complète et à la mise à niveau des textes législatifs, des politiques, des programmes et des services dans le secteur de la gestion des déchets solides. L'étude a débouché sur un programme de renforcement des capacités de gestion décentralisée des déchets solides.

B. Directives sur l'accès aux services essentiels

61. Le Conseil d'administration, sur sa résolution 21/4, a approuvé une proposition d'ONU-Habitat portant sur le lancement d'une concertation qui devrait aboutir à l'élaboration et à l'adoption de directives sur l'accès universel aux services essentiels. Cette décision constitue une avancée majeure, en ce sens qu'elle ouvre la voie à une formule de partenariat conçue pour répondre à des besoins fondamentaux en vue de la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international en matière de santé, de nutrition, de prévention des maladies, d'assainissement et d'accès aux réseaux de distribution d'eau potable et autres services essentiels. Un projet de directives a été établi en étroite concertation avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et d'autres partenaires, dont la Banque mondiale et « Cités et collectivités territoriales unies ». Ce projet, accompagné de propositions sur un jeu d'indicateurs, sera examiné plus avant lors de la quatrième session du Forum urbain mondial, préalablement à des consultations avec les États Membres.

62. Toutefois, la prestation des services essentiels dépend dans une large mesure de l'aptitude des autorités locales à les fournir directement ou à réglementer les activités des entreprises qui les fournissent. Quel que soit le cas de figure, il faut des moyens de gestion financière pour assurer le recouvrement des coûts et mobiliser les ressources nécessaires à l'entretien et à l'expansion des équipements. La Somalie, pays pourtant déchiré par des conflits, fournit à cet égard un exemple intéressant, puisqu'un système répondant à ces conditions a pu y être mis en place.

C. Mise en place d'outils de gestion financière : l'exemple de la région nord-ouest de la Somalie

63. ONU-Habitat s'occupe activement de renforcer les capacités des services financiers municipaux et d'améliorer les systèmes de recouvrement des taxes et redevances qu'emploient les autorités locales et le service des eaux dans la région nord-ouest de la Somalie. La démarche suivie associe la promotion du développement local à l'aménagement des terres, ce qui accroît le rendement des taxes foncières et immobilières et permet ainsi aux municipalités de financer l'amélioration des services.

64. Un système d'information géographique a été employé pour construire une base de données cadastrales à partir des résultats du recensement foncier réalisé en 2004 et 2005 à Hargeisa. La base de données cadastrales urbaines a servi à informatiser le système d'imposition foncière et immobilière. Ce système informatisé permet aux municipalités d'établir automatiquement les avis d'imposition. L'interconnexion de la base de données cadastrales et du système informatisé d'imposition a eu pour effet une augmentation remarquable du rendement de l'impôt foncier à Hargeisa, ce qui a permis aux autorités locales d'améliorer la prestation des services dont elles sont responsables, en utilisant les recettes municipales pour financer des projets d'équipement. Ces améliorations ont porté notamment sur le revêtement des routes et des rues, l'équipement des marchés, les éclairages publics et le ramassage des ordures. En 2007, des recensements fonciers analogues ont été réalisés à Boroma et Berbera, en vue d'accroître les recettes que les municipalités tirent des taxes foncières et d'améliorer les services publics en 2008 et 2009.

65. Le succès enregistré à Hargeisa a incité six autres municipalités à lancer des projets semblables. Les cours de comptabilité et de gestion financière proposés tout au long des années 2006 et 2007 ont eu pour effet d'améliorer le taux de recouvrement des impôts et redevances et la prestation des services publics à Burao, Gebiley, Boroma, Berbera, Erigavo et Laas Caanood.

66. En 2008, en réponse à une demande formulée à l'échelon ministériel, il est prévu d'équiper de systèmes comptables et autres systèmes informatiques le Ministère de l'intérieur et la Cour des comptes, ainsi que le service des eaux d'Hargeisa. ONU-Habitat envisage aussi, pour la période 2009-2010, de lancer un programme complet de renforcement des capacités, qui serait coordonné avec le Programme conjoint des Nations Unies pour la promotion de la gouvernance locale et la décentralisation de la prestation des services.

D. Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en matière de santé

67. Des travaux de recherche réalisés sous la direction de l'OMS et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont confirmé que, comme ONU-Habitat l'avait constaté, l'état de santé des habitants des villes, dans les pays où le taux d'urbanisation augmente rapidement, dépend plus de leurs conditions d'existence que de leurs revenus. Ces conditions, qui font partie des « déterminants sociaux de la santé », sont le plus souvent celles qui caractérisent les taudis : surpeuplement, ni

eau courante ni systèmes d'évacuation des effluents, et absence de services essentiels.

68. C'est notamment ce constat qui a motivé la nomination du Directeur exécutif d'ONU-Habitat à la Commission des déterminants sociaux de la santé, organe de l'OMS. Le Centre de l'OMS à Kobe (Japon), qui gère le Réseau d'information sur les conditions de vie dans les villes, fournit la matière technique des travaux de la Commission.

69. À l'issue de plusieurs réunions, ONU-Habitat et l'OMS ont défini les modalités d'une collaboration qui porte principalement sur les éléments suivants : a) des travaux de recherche sur les inégalités au regard de la santé dans les populations urbaines; b) la mise sur pied, au niveau des pays, de groupes chargés de s'occuper de diverses questions concernant la population urbaine; c) l'établissement d'un réseau intervilles de partage des connaissances sur la santé en milieu urbain; et d) une action conjointe en vue de l'organisation en 2010 du Forum mondial de la santé en milieu urbain.

70. Une réunion technique a eu lieu en juillet 2008, à Kobe, à laquelle ont participé des fonctionnaires d'ONU-Habitat et du Centre de l'OMS à Kobe, ainsi que des conseillers régionaux de l'OMS et des représentants d'institutions partenaires telles que l'United States Agency for International Development (USAID), des institutions de recherche et des ONG s'occupant des questions de santé. Cette réunion a permis de dresser un plan pour l'organisation, en partenariat avec l'OMS, du Forum mondial de la santé qui doit avoir lieu à Kobe en septembre et octobre 2010. Dans le cadre du Forum, la Journée mondiale de la santé et la Journée mondiale de l'habitat seront célébrées simultanément, afin de mettre en lumière l'importance des questions touchant la santé en milieu urbain. Cette célébration coïncidera avec la publication d'un rapport sur la santé des populations urbaines dans le monde mettant en évidence les problèmes de santé particuliers qui se posent dans les pays qui s'urbanisent rapidement.

E. Formation, mise en valeur des ressources humaines et acquisition de connaissances

71. Le Centre international de formation urbanistique a été officiellement lancé par la province de Gangwon (République de Corée) et ONU-Habitat en 2008. Le Centre assure la formation et le renforcement de capacités destinées aux autorités municipales et à leurs partenaires. Il a été créé pour développer le potentiel des villes à l'échelon national et dans la région de l'Asie et du Pacifique en vue de la promotion d'une urbanisation viable. Il a pour objectif de combler l'écart entre le monde universitaire, les autorités locales et le Gouvernement dans le domaine des connaissances, en facilitant la communication, la création de réseaux de spécialistes, l'apprentissage et l'échange d'informations en Corée et au niveau international. ONU-Habitat appuie le Centre principalement dans la conception et la mise en œuvre de cours de formation internationaux, l'élaboration de matériels didactiques et l'établissement de partenariats avec des instituts de formation similaires. ONU-Habitat, l'Institute for Housing and Urban Development Studies et le Centre ont conjugué leurs efforts pour offrir un premier cours de formation sur les approches stratégiques de l'urbanisation durable, à l'intention de responsables municipaux de la région de l'Asie et du Pacifique.

72. La première session d'une formation de deux semaines sur les collectivités viables, à l'intention de spécialistes parvenus à mi-parcours dans leur carrière, a été menée à bien à Helsinki. Le cours a été organisé conjointement par l'Université de technologie d'Helsinki, ONU-Habitat et le PNUE, et financé par le Gouvernement finlandais. Les principaux thèmes étudiés sont : la bonne gouvernance pour bâtir des collectivités viables, la réduction des risques et de la vulnérabilité, et l'aménagement urbain orienté vers la durabilité. L'Institut asiatique de technologie de Bangkok et l'Université de Nairobi ont été choisis pour abriter le cours des deux prochaines années. Le cours contribue à la mise en œuvre de la nouvelle vision stratégique d'ONU-Habitat grâce à l'élaboration de programmes réutilisables afin d'appuyer l'éducation en faveur de l'urbanisation durable.

73. En novembre 2007 à Nairobi, ONU-Habitat a organisé et abrité une réunion d'un Groupe d'experts sur les villes et le changement climatique, rassemblant plus de 50 participants appartenant à des instituts de recherche, à des administrations locales et à des organisations du secteur privé, ainsi que des membres du personnel de divers organismes des Nations Unies. Sur la base des résultats de la réunion, il a créé un réseau mondial pour le développement urbain durable, dont la première initiative s'intitule « Les villes et le changement climatique ». Cette initiative mettra l'accent sur le renforcement des capacités d'adaptation et la réactivité de l'administration locale aux défis du changement climatique en soutenant l'amélioration des structures de gouvernance, en favorisant la participation de la société civile, en utilisant, à titre expérimental, des mécanismes de financement et d'investissement novateurs et des matériaux de construction durables, ainsi qu'en élaborant et en appliquant des stratégies et des plans d'action concrets.

74. ONU-Habitat appuie de nombreuses activités normatives et opérationnelles visant à aider les gouvernements, les autorités et les collectivités locales à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier la cible 10. Cet appui consiste en deux programmes, le programme sur les services urbains de base et le programme sur la mobilité urbaine durable. ONU-Habitat facilite actuellement l'exécution de projets de démonstration dans 10 pays, intéressant plus d'un demi-million de personnes. Un important domaine d'activité consiste à recueillir et à diffuser les données d'expérience et les enseignements qui ont été tirés afin de faciliter leur transposition dans d'autres villes et pays.

75. L'ouvrage intitulé « Le budget participatif en Afrique – Manuel de formation »¹ a été publié et est disponible en anglais et en français. Ce manuel de formation a été conçu comme un outil de promotion d'une gouvernance locale novatrice et de renforcement des moyens dont disposent les facilitateurs et les décideurs locaux pour lancer un processus de budgétisation participative dans leurs localités respectives. Un guide pédagogique (collection *Développement économique local*) a également été élaboré pour aider les formateurs dans la conception et l'organisation d'ateliers de formation axés sur le développement économique local¹. Un recueil d'informations sur l'égalité entre les sexes et l'équité de leur traitement, destiné à la formation des administrations locales, a été établi. Ce recueil couvre un large éventail de questions relatives à la parité dans les administrations locales, telles que la participation des femmes à l'administration des collectivités locales, les droits fonciers, l'urbanisme et les initiatives budgétaires soucieuses de l'égalité des sexes.

¹ Voir www.unhabitat.org.

76. En 2007-2008, une vingtaine d'ateliers de formation sous-régionaux réunissant plus de 600 participants ont été organisés en collaboration avec des instituts de formation nationaux en Tanzanie, au Lesotho, en Égypte, au Rwanda, en Haïti, en Palestine et en Inde. Un atelier régional de « formation des formateurs » s'est tenu en Asie sur le thème de l'adaptation des objectifs du Millénaire pour le développement aux réalités locales grâce à une action novatrice de la part des dirigeants et une autonomisation des populations locales. Une formation à la gestion financière et à l'encadrement a également eu lieu dans la région du Pacifique Sud. En Afrique, un atelier régional sur la budgétisation participative a été organisé à l'intention de huit pays.

77. En 2007, ONU-Habitat a commencé à offrir un enseignement à distance sur le Web en tant que moyen de formation et de renforcement des capacités, l'objectif principal étant de compléter les cours de formation traditionnelle afin de toucher un public plus large et de réduire les coûts directs liés à la formation. Un premier cours sur les compétences indispensables pour les élus locaux est désormais disponible en ligne dans la collection *Élus locaux*¹. ONU-Habitat prévoit de développer les cours en ligne dans l'avenir en traitant de différents domaines thématiques qui favorisent l'urbanisation durable conformément à son Plan stratégique et institutionnel à moyen terme.

78. ONU-Habitat a collaboré avec l'Université Simon Fraser du Canada pour offrir un cours sur la planification stratégique en faveur d'un développement économique local durable. Ce cours interactif sur la promotion du développement économique local par le biais de la planification stratégique a été distingué par l'Institut canadien des urbanistes et Ecoplan international, qui lui ont décerné un prix d'excellence du développement économique local.

VI. Contribution à l'amélioration de l'efficacité des secours, du relèvement et de la reconstruction à la suite d'une catastrophe ou d'une crise

79. En mai 2008, le Directeur exécutif d'ONU-Habitat a été invité par le Coordonnateur des secours d'urgence et Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires à devenir membre du Comité permanent interorganisations.

80. Cette invitation donne suite favorablement aux recommandations que le Secrétaire général a formulées dans les rapports qu'il a présentés à l'Assemblée générale depuis 2005, dans lesquels il demandait instamment au Comité d'accueillir ONU-Habitat parmi ses membres.

81. Après la réunion de 2008 où ONU-Habitat a été chaleureusement accueilli par le Président et d'autres membres, le groupe de travail du Comité a manifesté son intérêt pour l'étude des dimensions humanitaires des difficultés liées à l'urbanisation rapide.

82. ONU-Habitat a envoyé une équipe composée de nombreux experts de son programme au Pakistan pour qu'ils contribuent aux efforts de relèvement menés par le Gouvernement chinois et l'équipe de pays des Nations Unies à la suite du séisme qui a ravagé la province du Sichuan en mai 2008. Les enseignements qu'ONU-Habitat a tirés en 10 ans de participation au relèvement et à la reconstruction à la suite des catastrophes sont particulièrement visibles dans sa stratégie pour le

relèvement et la reconstruction qui privilégie la participation active des populations touchées.

L'appui d'ONU-Habitat au relèvement sans discontinuité avec la participation active de la population

83. Les États Membres lui ayant demandé d'aider les populations à reconstruire après un conflit ou une catastrophe, ONU-Habitat met en œuvre une stratégie dans le cadre de laquelle les populations touchées sont au centre des efforts de relèvement et de reconstruction. Cette méthode s'est avérée efficace dans plusieurs situations consécutives à une catastrophe. Les populations qui sont directement touchées par la catastrophe s'associent, sur un pied d'égalité, avec les autorités gouvernementales en vue de la reconstruction de leurs maisons et de la restitution de leurs moyens de subsistance.

84. Il s'agit d'une procédure sans discontinuité entre les secours après une catastrophe et le relèvement. Les secours et le relèvement commencent en même temps. C'est une méthode progressive dans le cadre de laquelle les familles commencent par construire des abris d'urgence de telle manière que leurs besoins immédiats sont intégrés dans leurs besoins futurs en matière de reconstruction et de relèvement. Des conseils techniques dans les domaines de la planification, du bâtiment et de la construction sont fournis en vue de s'assurer que la reconstruction est conforme aux normes acceptables en matière de réduction des risques.

85. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, la méthode du relèvement par les populations a été appliquée dans de nombreux pays, dont l'Afghanistan, l'Indonésie, les Maldives, Sri Lanka et le Pakistan. Dans le cadre des projets menés à Sri Lanka à la suite du tsunami dans l'océan Indien, 4 000 familles ont achevé de construire leur maison et autant de logements sont actuellement en construction. Au Pakistan, cette méthode a permis de reconstruire 600 000 logements dans les zones touchées par le séisme. L'un des éléments clefs de cette méthode a consisté à dispenser une formation à plus de 55 000 ingénieurs, maçons et propriétaires afin qu'ils soient en mesure de « mieux reconstruire ».

86. En Afghanistan, dans le cadre du programme national de solidarité après le conflit, une méthode analogue a été appliquée dans 3 300 villages, dans neuf provinces, en vue d'aider à la reconstruction et au logement communautaires.

87. En août 2008, ONU-Habitat a conclu un accord avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) dans le cadre duquel elle a appuyé le module relatif à l'hébergement d'urgence et contribué à la création d'une fonction de coordination du relèvement qui fait partie intégrante du module de relèvement rapide au Myanmar. Cette activité pilote, qui allie la capacité d'intervention d'urgence de la FICR aux compétences d'ONU-Habitat dans le domaine de la reconstruction des logements, constitue le fondement d'un partenariat à long terme entre les deux organisations en vue d'assurer une transition sans heurt de la phase des secours d'urgence à celle de la reconstruction durable.

88. En 2007, en collaboration avec un groupe interorganisations, ONU-Habitat a contribué à la rénovation de cinq des plus pauvres camps de personnes déplacées à Bossaso (Somalie), aidé à la reconstruction de la ville de Xaafuun, ravagée par le tsunami, et appuyé le rétablissement de la fourniture d'abris et de services de base

dans les villes de Garowe et d'Hargeisa. Ces interventions ont permis à plus de 50 000 personnes déplacées de retrouver un foyer permanent, d'accéder à des services de base et de commencer à retrouver des moyens de subsistance. L'une des principales stratégies employées dans différents projets financés par différents donateurs a consisté, chaque fois que possible, à dispenser une formation aux réfugiés et aux personnes déplacées, en particulier aux femmes, afin qu'ils puissent effectuer les travaux dans le cadre de contrats communautaires. Cela permet non seulement que les populations aient un sens aigu de l'appropriation du processus de reconstruction, qui débouche sur la mise en place de structures et de systèmes de gouvernance locaux, mais aussi de relancer le développement économique local et de leur enseigner des compétences qu'elles peuvent mettre à profit pour gagner leur vie à l'avenir.

89. En réponse aux demandes formulées par le groupe de protection du Comité permanent interorganisations à Genève, ONU-Habitat a envoyé plusieurs missions en République démocratique du Congo. Elles ont pu se rendre compte des obstacles qui ont empêché les réfugiés et les personnes déplacées de rentrer dans leur communauté d'origine, qui tiennent essentiellement à la perte de leurs terres et de leurs biens. Un nouveau programme a donc été mis en place, dont le financement initial a été fourni par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, en vue d'assurer le soutien et la coordination dans les affaires liées à des litiges ou à des différends fonciers, à la perte de biens, à la restitution des terres et, à plus long terme, au renforcement des capacités de gestion des terres. Les premières équipes seront déployées à Goma et Kinshasa en septembre 2008.

90. ONU-Habitat a entrepris de mettre au point des outils et d'élaborer des directives pour le compte du système modulaire mondial du Comité permanent interorganisations dans les domaines suivants : les possibilités de logement après une catastrophe, l'administration des terres et l'occupation des terres après un conflit. Ces documents seront publiés et distribués par le groupe de travail sur le logement, la terre et la propriété du Comité permanent interorganisations sous la direction d'ONU-Habitat .

VII. Questions financières et budgétaires

91. En 1997, la tendance est restée favorable en ce qui concerne les contributions volontaires. Le montant total reçu (en comptant les contributions interorganisations) a atteint le niveau record de 153,3 millions de dollars. De la totalité de ce revenu, 17,6 millions de dollars correspondaient à des contributions non affectées provenant de 36 gouvernements et 135,7 millions de dollars à des contributions affectées provenant de 33 gouvernements et de donateurs intergouvernementaux, d'autres donateurs publics et organismes des Nations Unies au titre des activités normatives et de coopération technique au niveau des pays.

92. En outre, on a observé une nette augmentation du montant des contributions non affectées, qui sont passées de 10,2 millions de dollars en 2006 à 17,6 millions de dollars en 2007, soit une hausse de plus de 70 % qui a coïncidé avec la première réunion des donateurs d'ONU-Habitat tenue à Oslo en février 2007 et l'approbation du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme à la session du Conseil d'administration tenue en avril 2007. Le déséquilibre qui existe entre les contributions non affectées et les contributions affectées continue de poser un

problème qui sera examiné à la réunion des donateurs d'ONU-Habitat qui se tiendra prochainement à Séville (Espagne). À l'évidence, les contributions non affectées correspondent mieux au besoin qu'à l'organisation de mettre en œuvre un programme d'activités ciblé et assorti de priorités et de gérer ses ressources financières sur la base d'un revenu prévisible et stable.

93. La vigoureuse stratégie de mobilisation des fonds mise en œuvre par l'organisation en vue d'alimenter ses fonds d'affectation spéciale et ses programmes a continué de porter ses fruits. À la fin de 2007, des accords pluriannuels avaient été signés avec divers donateurs, qui prévoyaient le versement d'un montant de 79 millions de dollars au Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement, de 8,4 millions de dollars au Programme spécial d'établissements humains en faveur du peuple palestinien et de 20,4 millions de dollars à la Facilité pour la réfection des taudis. Une augmentation du niveau de financement au titre des fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique a également été observée.

94. Après l'approbation des opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables, en avril 2008, à la vingt et unième session du Conseil d'administration, une contribution initiale de 2,9 millions de dollars avait été reçue à ce titre au 31 décembre 2007.

95. L'exécution de la stratégie de mobilisation des ressources et de communication dans le cadre du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme visera à accroître le nombre de donateurs, à améliorer l'équilibre entre les contributions à des fins générales et les contributions à des fins spéciales, sur une base pluriannuelle prévisible, à établir des partenariats et à mobiliser des ressources dans les domaines thématiques énoncés dans le Plan, à renforcer le rôle de préinvestissement de l'organisation en mobilisant les investissements internationaux et nationaux afin d'étendre la réfection et la prévention des taudis et de tirer profit de nouvelles sources de financement. Dans cette optique, l'adoption du principe de l'établissement d'un barème indicatif des contributions volontaires faciliterait la mobilisation des ressources et l'accroissement du nombre de donateurs.

96. Bien qu'elles ne représentent que 7 % du montant total des contributions qui lui sont versées, ONU-Habitat compte sur les contributions au budget ordinaire dans la mesure où elles permettent la mise en œuvre effective d'un programme de travail cohérent aux priorités bien définies car elles assurent le financement des principales structures opérationnelles de l'organisation et constituent la principale source de financement de ses activités normatives de base, qui ne sont pas appelées à bénéficier dans l'immédiat de ressources affectées. Une augmentation du montant des ressources inscrites au budget ordinaire d'ONU-Habitat et de l'Office des Nations Unies à Nairobi, qui reste relativement peu élevé, sera demandée lors de la présentation au Secrétaire général du prochain projet de budget pour l'exercice biennal 2010-2011.

97. ONU-Habitat établit actuellement un budget global axé sur les résultats pour l'exercice biennal 2010-2011.

VIII. Conclusions et recommandations

98. Les tendances et les problèmes mondiaux, y compris les changements climatiques et la hausse récente des prix des denrées alimentaires et des carburants, ont mis en évidence le fait qu'il importait que le Programme pour l'habitat s'intéresse à certaines des causes profondes et atténue les conséquences sociales, économiques et environnementales de ces questions. L'urbanisation rapide et la mauvaise planification de l'urbanification sont au cœur de la question, qui présente des difficultés considérables mais offre également des débouchés exceptionnels. Le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme d'ONU-Habitat est un bon moyen d'aider les États Membres à saisir ces occasions. Le fait qu'il soit axé sur le logement soucieux de l'intégration sociale et sur l'urbanification participative viable sur le plan écologique constitue une base solide pour la réalisation des objectifs du développement arrêtés au niveau international pour la moitié de la population mondiale qui vit désormais dans les villes. Ce plan traduit une approche dynamique concertée visant à mettre les investissements privés et publics au service de la construction de logements abordables et de la mise en place d'infrastructures et de services de base moyennant des mécanismes de financement nouveaux qui démultiplient les efforts des populations à l'aide des dépenses publiques et des ressources du marché.

99. L'exécution du Plan se fera sur six ans. La période de démarrage est cependant cruciale. Les opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables seront menées simultanément et pour une durée analogue. Ensemble, le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme et les opérations de prêt de capitaux de départ remboursables représentent une tentative audacieuse de la part de la communauté internationale de trouver un moyen ciblé et coordonné d'appuyer l'exécution du Programme pour l'habitat.

100. La plupart des éléments sont déjà en place et les autres sont en projet. Il s'agit notamment des instruments normatifs et des directives adoptés et appliqués récemment, des enseignements tirés de plus de 20 ans d'expérience de la coordination de l'exécution du Programme pour l'habitat et de la prise de conscience grandissante par les États Membres de la nécessité de conjuguer les politiques favorables aux pauvres et la bonne gouvernance.

101. Pendant la période cruciale caractérisée par l'innovation assortie de l'engagement pris de réformer les institutions, il importe que les sources de financement d'ONU-Habitat soient diversifiées et adaptées aux décisions et recommandations que le Conseil d'administration et l'Assemblée générale ont prises récemment.

102. La Fondation offre aux États Membres une occasion exceptionnelle de réduire la pauvreté urbaine. Ceux qui sont en mesure d'investir dans ses activités participeront à un travail important d'innovation et de partenariat en contribuant à établir des précédents sur lesquels d'autres institutions se fonderont et dont elles tireront les enseignements. Les contributions versées à la Fondation aideront les acteurs locaux à créer de nouveaux instruments visant à la construction de logements abordables et à la mise en place d'infrastructures urbaines à des prix accessibles. Les contributions volontaires versées par les États Membres permettront aux partenaires locaux de combiner les dons

d'assistance technique et les opérations de prêt de capitaux de départ remboursables. Dans cette optique, l'adoption du principe de l'établissement d'un barème indicatif des contributions volontaires faciliterait la mobilisation des ressources et l'accroissement du nombre de donateurs.

103. Les gouvernements à même de le faire et d'autres entités publiques et privées sont invités à contribuer au financement d'ONU-Habitat et de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, ce qui leur permettra de fournir un appui financier et un capital d'amorçage à la réfection et à la prévention des taudis et à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement des zones urbaines en faveur des pauvres.
